



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 13 juillet 2022

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an **deux mille vingt-deux le mercredi 13 juillet à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, Mme CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
04/07/2022

Absents ayant donné procuration : M. GUILLY Philippe représenté par M. FOUGERE Gilles et Mme RODRIGUEZ Sandrine représentée par Mme ECHALIER Marilyn.

VOTES :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Vu le code général de la fonction publique,

Référence de la
délibération :
N°2022_33

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Objet de la
délibération :
**Adhésion à la
mission relative à
l'assistance retraites
exercée par le
Centre de Gestion
de la Fonction
Publique
Territoriale
du PDD**

Vu le décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par la Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ➔ **Décide** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- ➔ **Autorise** le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- ➔ **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

AR Prefecture

063-216300566-20220713-2022_33-DE
Reçu le 18/07/2022
Publié le 18/07/2022

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la
réception en Sous-
Préfecture

le : 18/07/2022

et de la publication

le : 18/07/2022

Le Maire,

Sébastien DUGNAS

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien DUGNAS

